



Bulletin de liaison de la Section Etudiante PSU
22, rue Pierre le Vénérable, 63-Clermont-Fd

A Bas La Loi Faure

La loi Faure n'est pas une concession faite au mouvement étudiant. Elle n'a pas non plus d'aspects positifs ou négatifs ; elle a une logique interne, chacun de ses éléments s'orientant vers un même but : la rentabilisation de l'université au profit de l'économie capitaliste, en ce sens elle fait partie d'un plan d'ensemble visant à la restructuration de tout l'enseignement français au profit du capitalisme.

Définie par Peyrefitte comme devant "répondre aux besoins de l'économie de la nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines", l'université va se transformer quantitativement et qualitativement. Elle doit devenir l'université de masse chargée de la formation de cadres moyens sous-qualifiés capables de s'insérer rapidement dans la production, elle consistera avec l'université d'élite visant à former des chercheurs, car la recherche est aujourd'hui un élément fondamental du développement capitaliste.

Dans cette perspective le patronat doit accentuer sa mainmise sur l'université et l'organiser à tous les niveaux. Ce qui se traduit au niveau de la loi par une participation obligatoire de "personnalités extérieures" dans les conseils. On voit quel pourra être le rôle de représentants d'un Michelin ou d'un Bercot dans une université régionale : monopolisant les étudiants sortant de la fac, utilisant les labos de facs, adaptant l'université selon les besoins de leur production.

Au niveau de la recherche, cette mainmise se traduit par le financement privé et les liaisons privilégiées des labos avec les organismes privés. Ceci implique à plus long terme la formation d'universités concurrentielles et la suppression des diplômes nationaux. D'autre part, par les stages d'orientation (cache-sexe de la sélection) le patronat entend bien faire une orientation sélective en fonction de ses besoins.

Faure nous propose la participation à ces conseils de cogestion où les élus étudiants ne sont pas contrôlables, où les votes sont secrets, où l'on sépare volontairement enseignants et étudiants, assistants et professeurs, où un quorum de 60 % de votants est nécessaire. Le conseil n'a aucun pouvoir de contrôle sur l'université sauf sur les méthodes pédagogiques et les sanctions disciplinaires. En fait on veut intégrer le mouvement étudiant en le faisant collaborer à "une gestion loyale" des intérêts de la bourgeoisie à l'université.

. . / . .

Le PSU refuse et appelle à la non-participation, dénonce la mainmise de la bourgeoisie sur la recherche et la formation professionnelle, dénonce l'orientation sélective impérative et le chômage organisé par la loi Faure.

Non au plan d'austérité visant les masses travailleuses et aussi les étudiants avec le projet de hausse du prix des cités à 110 F et du restau à 2 F.

Comment répondre au pouvoir et à la loi Faure :

MEETING du PSU le JEUDI 30 JANVIER 1969 à 20 h 30

SALLE GAILLARD

avec :

Marc HEURGON

LUC BARRET

Emmanuel TERRAY

P S U P S U P S U P S U P S U P S U P S U P S U P S U P S U